



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

Numéro	14
Objet	MODIFICATION DU PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE FRESNOY-LE-CHATEAU - ABROGATION DE LA DELIBERATION N°10.09 EN DATE DU 12 FEVRIER 2026
Rapporteur	Marie-Ange CHALVET

Date de convocation et d'affichage : 24 avril 2026
La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h15.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 123 / Votants : 135

Présents : AUBRUN Olivier, AZZAB Jamila, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAZIN-MALGRAS Valérie, BELIN Philippe, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHOT Bastien, BLASSON Christian, BORDIER Grégory, BOUTRELLE Thierry, BRAUN Jean-Paul, BRAUX Sébastien, BREMENT Jacques, BRET Marc, BRIOT Charline, BROCHET Pierre, CASSONNET Christian, CATERINO Marie-Laure, CAVAILLAC Guy, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, COLLARD Benoît, COPITET Catherine, CORNUMAND Agnès, COURTOIS Armelle, CROPAT Patrice, DEBROUWER Denis, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DELARUE Clément, DENIS Valery, DOBRAJE Karine, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUMONT Jean-Michel, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, DUXIN Christophe, ERMINI Hervé, FARRUGIA Frédéric, FENEK Karim, FERNANDEZ Sophie, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, FREGANS Baptiste, GANTELET Bruno, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GEORGE Yvan, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOUJARD Pascal, GRILLAT Stéphane, GUILBARD Victor, GUNDALL Philippe, HAINAUD Christian, HELLAL Karim, HENNEQUIN Virgil, HEUILLARD Véronique, HIMEUR Aïcha, HONORE Nicolas, HOUARD Bruno, HUBERDEAU Marie, HUP Carole, JOURNOT Aude, KACZMAREK Elodie, KUZMA Romain, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LEBECQ Jérémy, LEFEVRE Vincent, LEMELLE Flavienne, LEMOINE, Philippe, LEROY Marie-Thérèse, LOUIS Benoît, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Pascal , MANGEON Marielle, MARCHAL Yves, MEIRHAEGHE Jean-François, MILESI Franck, MONT-DESFONTAINES Nathalie, NIEUWMUNSTER Adrien, ORDONNEAU Marie, OUDART Audrey, PETER Anthony, POIVEZ Kévin, PROVENCE Gérard, RAGUIN Jacky, RANCUREL Marie-Noëlle, RAYMOND Arnaud, REVOLIO Claudine, ROBERT Julien, ROUSSELLE Patrice, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SIMON Eric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, TURPIN-PADIRAC Marie-Béatrice, VAJOU Sabine, VAN DEN BROECKE Bertrand, VINCENT Fabien, VINOT Pascal, YANIK Ulku, ZWALD Jérémy.

Représentés : HENRI Pascal par COLLOT Françoise, ROGER Sylvain par ROYER Mathieu.

Excusés et ont donné pouvoir : BAUDOUX Bruno à THOMAS Christine, BOURDON Amandine à BROCHET Pierre, DINIZ Laurence à SOMSOIS Hervé, LEDOUBLE Catherine à RAGUIN Jacky, LEPRINCE Didier à VINCENT Fabien, PAUWELS Cécile à GIRARDIN Olivier, PETIT Christine à FINOT Patrick, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, RENOIR Gilles à GIRARD Marc, SCHERRER Luc à HONORE Nicolas, THOMAS Jérôme à MANGEON Marielle, VIART Jean-Michel à OUDART Audrey.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
135	0	135	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport, à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

**MODIFICATION DU PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA
COMMUNE DE FRESNOY-LE-CHATEAU
ABROGATION DE LA DELIBERATION N°10.09 EN DATE DU 12 FEVRIER 2026**

Annexe : Délibération n°10.09 du 12 Février 2026

Exposé :

Après sollicitation de la Commune de Fresnoy-Le-Château et, dans le cadre d'un futur projet d'aménagement communal d'intérêt général, le Conseil Communautaire, par délibération en date du 12 février 2026, a modifié le périmètre d'exercice du droit de préemption urbain, afin de pouvoir l'appliquer sur l'ensemble de la zone U constructible, à l'exclusion toutefois de la zone UY.

Après divers échanges avec la Commune de Fresnoy-Le-Château, il s'avère qu'une réflexion doit être approfondie sur le sujet et, d'un commun accord, il a été décidé de procéder à l'abrogation de cette délibération.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ABROGER la délibération n°10.09 en date du 12 février 2026.**